

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 15 septembre 2023,
Secrétaire de séance : Anne BARBET

Étaient présents 50 titulaires, 1 suppléant, 4 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSÉNY, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Jean-François CAZAUX suppléant de Etienne SERNA

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean CONTOU-CARRÈRE à Anne BARBET, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE,

Absents : David MIRANDE, Marie-Pierre CASTAINGS, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANE, Laurence DUPRIEZ, Nathalie PASTOR, Christophe GUERY,

RAPPORT N°230629-13-ENV

ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR LA PRECOLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Dans le cadre du plan d'actions qui a été approuvé par délibération du 3 novembre 2022 en vue d'optimiser le Service Public de Prévention et Gestion des Déchets Ménagers (SPPGDM – SICTOM), de nouveaux marchés ont été lancés pour l'acquisition des matériels et équipements nécessaires à la pré-collecte des déchets.

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert prévue aux articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

La durée d'exécution du marché est d'un an, à compter de la date de notification du présent accord cadre. Par la suite, il pourra être reconduit de manière tacite 3 fois pour une période d'une année à chaque fois.

Date de publication de l'avis d'appel à concurrence dans les journaux d'annonces légales Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 29 juin 2023.

18 téléchargements du Dossier de Consultation des Entreprises ont été réalisés.

La date de remise des candidatures était fixée au 07 août 2023.

Le nombre de candidatures reçues est de 6.

La présente consultation est décomposée en trois lots :

- Lot 1 : fourniture et livraison d'abris-bacs pour la pré-collecte,
- Lot 3A : fourniture et livraison de conteneurs d'apport volontaire en colonnes aériennes,
- Lot 3B : fourniture, livraison et installation de conteneurs d'apport volontaire en colonne aérienne semi-enterrées ou enterrées.

L'analyse des offres s'est effectuée eu égard aux critères de jugement des offres prévus au règlement de consultation, à savoir :

Sur 100 points :

1. Prix des prestations : **40 points**
2. Valeur technique : **60 points**
 - La valeur technique des offres sera notée globalement sur 100 points
 - 2.1 : Présence des documents demandés, durée de garantie des équipements et pièces détachées, maintenance, sécurité, assurance (**8 points**)
 - 2.2 : Qualité et caractéristiques techniques des équipements, appréciées au regard des attentes exprimées par le CCTP et du cadre des réponses techniques intégralement complété (**58 points**)
 - 2.3 : délais de livraison (**12 points**)
 - 2.4 : appréciation de l'aspect visuel des équipements (design, informations imprimées, dimensions, insertion paysagère...) et appréciation de la qualité d'utilisation, de la maniabilité et de la résistance des équipements dans le cadre d'une utilisation normale (**22 points**).

Sur les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 12 septembre 2023, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec :

Lot(s)	Libellé	Attributaire	Montant HT
Lot n°01	Fourniture et livraison d'abris-bacs pour la pré-collecte.	UTPM	148 620.00€ HT (Montant non contractuel calculé sur la base du DQE)

Lot n°02	Fourniture et livraison de conteneurs d'apport volontaire en colonnes aériennes.	UTPM	447 900.00€ HT (Montant non contractuel calculé sur la base du DQE)
Lot n°03	Fourniture, livraison et installation de conteneurs d'apport volontaire en colonne aérienne semi-enterrées ou enterrées.	SULO FRANCE	614 205.00€ HT (Montant non contractuel calculé sur la base du DQE)

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché correspondant y compris les avenants et tous les documents s'y rapportant,
- DIT que la dépense d'investissement en résultant, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire, au budget annexe du SICTOM,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 21 septembre 2023
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé AB

Signé BU

Anne BARBET

Bernard UTHURRY